Actes des 6èmes Journées Nationales du Patrimoine Géologique

40 ans
pour le patrimoine géologique, état des lieux et perspectives

Corganisées par

Société Géologique et Minéralogique de Bretagne

Réserves Naturelles DE FRANCE

en partenariat avec

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

Région BRETAGNE

Ille & Vilaine LE DÉPARTEMENT

Introduction des ateliers

Max Jonin

D'où venons-nous ?

Un inventaire national du patrimoine géologique trouve ses racines au sein de la commission « patrimoine géologique » de RNF dans les années 90. Lors de l'AG de 1995, la nécessité d'un inventaire est affirmée, une méthodologie élaborée et une organisation proposée.

En découlent :

- La loi Barnier (1995) qui retient le projet d'une liste nationale des sites d'intérêt géologique, mais il n'y aura aucun décret d'application.

- La création de la Conférence Permanente du Patrimoine Géologique (CPPG). Elle confiera au BRGM la création d'une base de données pour le patrimoine géologique qui sera testée en Bretagne, sous l'égide de la DIREN, sur l'inventaire qui y a été réalisé en 1994. Ce sera l'occasion de préciser la méthodologie que la CPPG validera en 1999.

- En 2002, la loi « démoprox » intègre la notion de patrimoine géologique dans notre corpus législatif comme partie intégrante du patrimoine naturel. La loi instaure un inventaire national du patrimoine naturel sous la responsabilité scientifique du MNHN et crée les CSRPN.

- La méthodologie de l'inventaire a été présentée avec des applications aux JNPG de Brest en 2003.

- En 2006, le MNHN fait paraître un *vade mecum* (édition SGF) dont la rédaction a bénéficié de la participation pertinente de RNF. Dès lors, cette référence s'impose…

- Le ministère lance l'inventaire national du patrimoine géologique en 2007.

- En 2014, une seconde édition du *vade mecum* paraît.

- Entre 1997 et 2013, 5 JNPG se sont tenues et 4 Journées régionales (2 en Bretagne, 1 à Lille et 1 à Caen.)

Il était peut-être bon de se réunir de nouveau.

Atelier 1
Améliorer l'inventaire

Animation : Max Jonin

L'inventaire national du patrimoine géologique est lancé en 2007 par le ministère. De fait, en régions, les inventaires ont été conduits de façons très différentes, chacun ayant sa propre définition des concepts et des objectifs, sa propre lecture de la méthodologie. Ainsi, l'INPN n'est, aujourd'hui, que le regroupement hétérogène des inventaires régionaux, sans une re-vision, sans un "lissage" national.

Quelques questions posées :

- Qu'est-ce que l'on inventorie ? la question semble essentielle !
- L'intitulé des géotopes (penser à la signalisation *in situ*, cf. APPB)
- Localisation : indiquer les coordonnées GPS ?
- L'IGP peut-il être noté 0 ? Idem pour rareté ? (Intérêt géologique principal)
- Sommes-nous capables d'estimer une rareté internationale ?
- Évaluation patrimoniale :

- 0 – 10 local 0*
- 11 – 20 départ' 1*
- 21 – 30 régional 2*
- 31 – 48 national 3* = c'est *a priori* l'INPG, **intérêt pour envisager auprès des différents partenaires des politiques et stratégies de conservation-valorisation.**

Un point présenté n'a finalement pas obtenu de réponse ni de discussion par l'atelier :
Qu'est-ce que l'on inventorie ? Quel est l'objectif ? La question, essentielle, demeure.

Nécessité de clarifier la distinction entre « intérêt géologique » et « patrimoine géologique ». Les circulaires indiquaient la définition juridique de la patrimonialisation :

« *la patrimonialisation d'un élément naturel… (a pour)… fonction de le mettre en valeur… (et)… d'induire un régime juridique protecteur. Le droit de l'environnement qualifie de « patrimoine » les espaces ou les biens qui vont devoir faire l'objet d'une attention toute particulière non seulement de la part de leur propriétaire juridique mais aussi de l'ensemble de la collectivité* ». Michel Prieur (*Droit de l'environnement*, 2000)

Décider qu'un affleurement est patrimonial **engage**.

Dès lors, on peut se questionner sur la pertinence de grandes enveloppes surfaciques et il pourrait être propose de distinguer des ZNIG (zones naturelles d'intérêt géologique, équivalent pour le patrimoine géologique des ZNIEFF) d'une part, les géotopes patrimoniaux de l'INPG d'autre part.

L'inventaire du patrimoine géologique souffre d'un manque d'harmonisation entre régions et d'ambiguïtés dans la notation.

Conclusions de l'atelier

- Les critères d'évaluation (rareté, intérêt scientifique, patrimonial,…) doivent être clarifiés et appliqués de manière cohérente. Une meilleure coordination nationale-régionale est nécessaire pour homogénéiser les données.
- Nécessité de définir très clairement la signification des notes pour chaque item de notation (rareté, intérêt, état, etc.).
- Retirer l'état de conservation de la notation du site (qui fausse l'évaluation scientifique) pour retenir uniquement la valeur intrinsèque de l'objet
- Nécessité d'harmoniser au niveau national les grilles d'évaluation produites entre les régions.
- Ouvrir l'inventaire à contribution citoyenne encadrée.

Un atelier national pourrait être envisagé (ministère – MNHN – RNF etc.) pour avancer sur ces questions.

Atelier 2
Reconnaissance du patrimoine géologique

Animation : Stéphane Legal

L'atelier 2 a confirmé que le patrimoine géologique reste insuffisamment pris en compte dans les politiques de protection, d'aménagement et de sensibilisation. Cette note se concentre sur les principaux leviers d'action identifiés pour mieux intégrer la géologie dans les pratiques des gestionnaires, des collectivités, des services de l'État, du monde éducatif et des citoyens.

1. Renforcer les compétences des gestionnaires et des réseaux nature

Les réserves naturelles, CEN, PNR, DREAL, OFB, CSRPN et conseils scientifiques sont en première ligne pour faire exister le patrimoine géologique dans les territoires. Plusieurs leviers concrets ont été mis en avant.

- Développer une offre structurée de **formation** en géologie pour les gestionnaires : formations courtes mêlant salle et terrain, centrées sur la lecture de paysage, les liens géologie–biodiversité, les risques et les enjeux de gestion. Il s'agit de s'appuyer sur les expériences réussies (formations CEN, RNF, malles pédagogiques) pour proposer des modules reproductibles à l'échelle nationale.
- **Intégrer systématiquement la géologie dans les documents cadres** : plans de gestion, chartes de PNR, orientations stratégiques des structures. La géologie doit y apparaître explicitement aux côtés de la faune et de la flore. Les avis des conseils scientifiques peuvent être un levier puissant dès lors qu'ils mentionnent systématiquement le patrimoine géologique.
- **Consolider l'expertise géologique au sein des organismes** : recrutement de profils géologues lorsque c'est possible, mais aussi développement de partenariats durables avec des universitaires et associations pour l'inventaire, le conseil et la médiation. L'objectif n'est pas de transformer tous les gestionnaires en géologues, mais de leur donner des référents identifiés.

2. Intégrer la géologie dans les politiques d'aménagement

Les régions, départements, communes, services urbanisme et bureaux d'études jouent un rôle déterminant dans la prise en compte concrète du patrimoine géologique dans les projets.

- **Outiller les collectivités et les services** : fournir, pour chaque territoire, des cartes géologiques lisibles et la localisation des sites inventoriés, accompagnées de quelques fiches synthétiques sur les enjeux. Ces outils doivent être pensés pour les élus et techniciens, avec un langage adapté.
- **Inscrire la géologie dans les documents de planification** : intégrer un volet géologie/géodiversité dans les diagnostics de SRADDET, SCOT, PLU et dans les politiques ENS. Cela suppose d'associer, dès l'amont, les conseils scientifiques de PNR, CSRPN et CRPG, afin d'apporter une expertise argumentée et utilisable par les services urbanisme.
- **Former les acteurs de l'aménagement** : proposer des formations ciblées aux agents qui instruisent les documents d'urbanisme et les projets (collectivités, services de l'État, bureaux d'études), en insistant sur l'usage de l'inventaire du patrimoine géologique et sur sa traduction dans la séquence éviter–réduire–compenser.

3. Mobiliser le monde éducatif et la médiation

Le système éducatif et les structures de médiation constituent un relais majeur pour faire connaître la géologie et donner du sens à sa protection.

- **Renforcer les liens avec l'Éducation nationale et l'université** : proposer aux professeurs de SVT des ressources clefs en main sur les sites géologiques locaux, facilement intégrables dans leurs séquences. Intervenir dans les formations universitaires pour présenter la dimension « patrimoine et réglementation » aux futurs géologues et naturalistes.
- **Multiplier les outils simples pour les publics** : fiches de découverte sur les sites de l'inventaire intégrées à des balades, randonnées ou sentiers d'interprétation, en particulier à l'occasion des Journées nationales de la géologie et des Journées internationales de la géodiversité.

- **Développer des actions participatives** : animations de type « amène ton caillou » pour engager le dialogue sur l'origine des roches, les enjeux de protection et la question du prélèvement ; jumelages entre réserves naturelles géologiques pour croiser les publics et les exemples.

4. Sensibiliser les citoyens et les élus dans les territoires

Au-delà des réseaux professionnels, la reconnaissance du patrimoine géologique passe par une présence visible dans la vie locale.

- **Utiliser les supports de communication existants** : bulletins municipaux ou intercommunaux dédiés à des « focus géologiques », brochures départementales présentant l'ensemble des patrimoines (faune, flore, géologie), panneaux sur les ENS et sites emblématiques. L'objectif est de faire entrer la géologie dans le quotidien des habitants.
- **Associer les élus aux démarches** : proposer des visites de terrain, des formations courtes et des fiches synthétiques sur les enjeux géologiques de leur territoire, afin qu'ils puissent relayer ces messages dans les politiques publiques et les projets.
- **Encourager des pratiques respectueuses** : expliquer les impacts du ramassage intensif sur certains sites, promouvoir la photographie plutôt que la collecte sur les secteurs sensibles, rappeler les règles lorsque cela est nécessaire.

5. Conclusion : former, intégrer, articuler

Trois axes structurants se dégagent des échanges.

- **former** : développer une offre cohérente de formation pour les gestionnaires, les services de l'État, les élus, les aménageurs, les enseignants et les futurs géologues, en s'appuyant sur les expériences déjà probantes.
- **intégrer** : faire entrer le patrimoine géologique dans les documents de référence (plans de gestion, chartes de PNR, SRADDET, SCOT, PLU, politiques ENS) et dans les avis des instances scientifiques, afin qu'il soit systématiquement pris en compte.
- **articuler** : mieux relier les réseaux (RNF, PNR, CRPG, collectivités, Éducation nationale, associations) et les événements (journées thématiques) pour donner davantage de cohérence et de visibilité à l'ensemble des actions.

Ces leviers existent déjà, souvent de manière dispersée. Le défi est désormais de les consolider, de les coordonner et de les porter collectivement pour que le patrimoine géologique devienne une évidence partagée par l'ensemble des acteurs des territoires.

Atelier 3

Le patrimoine géologique vers une politique cohérente

Animation : Myette Guiomar

Synthèse

Constat :

La notion de biodiversité a progressivement remplacé la notion de nature – ce que l'on peut regretter - et la géologie est marginalisée dans les politiques publiques, le patrimoine géologique *quasi* ignoré. Le CNPN et l'IUCN manquent d'expertise géologique, il y a un déficit de représentation.

Comment intégrer réellement le patrimoine géologique dans les stratégies territoriales ?

1. CNPN et Groupe de travail Géodiversité (GTG)

Problèmes

Très faible présence de géologues au CNPN → experts isolés.

Groupe de Travail Géodiversité du CNPN (GTG) est à l'arrêt depuis 2022 faute de portage.

Peu de prise en compte des dossiers liés au patrimoine géologique

Propositions / pistes

Relancer le GTG grâce à la dynamique des journées.

Encourager des candidatures de géologues et d'experts en géopatrimoine au CNPN et dans les CSRPN.

GTG pourrait se réactiver via : une saisine (ex. dossier de RN géologique) ou une auto-saisine sur un sujet national/international.

2. Actions institutionnelles et politique

Journées au Sénat / Assemblée

Possible uniquement si un parlementaire porte le sujet.

Peut ouvrir des portes mais nécessite un travail conséquent.

Besoin d'actions concrètes ensuite, pas seulement de visibilité.

Nécessité d'agir ensemble, éviter la dispersion, « *l'union faite la force* »

Plan National d'Actions (PNA) "géologie"

Proposer un PNA dédié au patrimoine géologique serait un moyen fort de reconnaissance nationale. Des financements sont possibles : Fonds vert, plan de relance.

MAIS

Le ministère rejette les PNA trop généraux → doivent cibler un objet précis.

Nécessité de renforcer les instances (CNPN, CSRPN) avant de pousser un PNA.

Réduction des aides de l'Etat (fonds vert…)

Échelle européenne

Le niveau européen est *quasi* absent des discussions actuelles sur le patrimoine géologique.

Pistes

Mobiliser ProGeo,UNESCO (Géoparcs), députés européens, GGN…

Les Géoparcs sont un bon levier de reconnaissance internationale.

Niveau régional

Les CSRPN ont un pouvoir d'auto-saisine, ils pourraient décider de protéger les sites 3 étoiles.

Si la mobilisation se fait au niveau régional, l'effet remontera au national.

Possibilité de mobiliser les services et les élus régionaux

3. Communication

En 2026 : 50 ans de la loi Nature 1976 → opportunité médiatique majeure.

Préparer dès maintenant une campagne ciblée.

Pistes :

Motions en AG de RNF (mais seulement si suivies d'actions concrètes).

Collaboration accrue avec les Géoparcs → label UNESCO, élus, visibilité internationale.

Synthèse stratégique finale

Clarifier qui pilote : RNF ? un collectif ? une structure nationale géologique ?

Construire une stratégie cohérente avant de se lancer dans un PNA ou des démarches nationales.

MAIS

– Contexte budgétaire tendu.

– Nécessité d'un travail préparatoire long, coordonné et multi-échelles.

La contribution du Service géologique national (BRGM) au patrimoine géologique français et international

Nicolas CHARLES[1,3,*], **Geoffrey AERTGEERTS**[1,2,5,8], **Frédéric SIMIEN**[1], **Anne-Sophie SERRAND**[1], **Jean-Christophe AUDRU**[1,6], **Pierre BOURBON**[1,6], **Frédéric DONDIN**[1], **Jean-Louis LAMBEAUX**[1], **Bernard MONOD**[1,7], **Lucas RIVÉRA**[1,5], **Baptiste VIGNEROT**[1,4], **Benoît VITTECOQ**[1], **Vivien BAUDOUIN**[1], **Anne BIALKOWSKI**[1]

1 : BRGM – Service géologique national
2 : CRPG et CSRPN Bretagne
3 : CRPG et CSRPN Centre-Val de Loire
4 : CRPG Corse
5 : CRPG et CSRPN Guyane
6 : CRPG Nouvelle-Aquitaine
7 : CRPG Occitanie
8 : CRPG Pays de la Loire

*Référent thématique BRGM et auteur correspondant : n.charles@brgm.fr

Introduction

La France bénéficie d'une géologie très diversifiée dans l'hexagone, en Corse et en terres ultramarines, retraçant ainsi plus de 2,5 milliards d'années de l'histoire de la Terre. Au-delà des nombreuses connaissances géoscientifiques acquises à l'échelle du territoire national concourant à mieux répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux, la France mène depuis 2007 un Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG) au sein de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). Cette action vise à identifier des sites géologiques de haute valeur, que ce soit scientifique, pédagogique ou encore touristique et qualifier leur besoin de protection afin de pouvoir transmettre aux générations futures ce patrimoine méconnu de la plupart d'entre nous.

Le BRGM, service géologique national, œuvre depuis plus de quarante ans en faveur du patrimoine géologique national mais aussi international à travers de nombreux partenariats et actions faisant l'objet de cet article. Fort de ses implantations régionales et de son expertise en géosciences (cartographie géologique, ressources minérales, risques naturels et anthropiques, hydrogéologie, géothermie, etc.), le BRGM est un acteur majeur de la connaissance géologique des territoires et de l'identification des éléments géologiques à forte valeur patrimoniale. Aujourd'hui, certains sites d'intérêt géologique inscrits à l'inventaire national sont menacés, et le BRGM appuie l'État dans sa Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP). Le positionnement régional, national et international du service géologique français lui donne une place de choix dans l'inventaire, la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine géologique national, un héritage précieux partie intégrante et fondamentale de la Nature et de nos territoires.

2. Le BRGM et l'Inventaire national du patrimoine géologique (INPG)

2.1. Le BRGM, un acteur pionnier de l'inventaire national

Depuis 2007, l'INPG est piloté par le ministère en charge de l'Environnement avec le concours du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) en tant que coordinateur scientifique, et l'appui scientifique et technique de l'UMR PatriNat et du BRGM (De Wever *et al.*, 2006, 2014). L'inventaire est réalisé en régions par les DREAL/DEAL/DGTM et les membres des Commissions Régionales du Patrimoine Géologique (CRPG), membres issus de tous horizons en lien avec le patrimoine naturel (universitaires, enseignants, experts du BRGM, gestionnaires d'espaces naturels protégés, sociétés savantes et amateurs, muséums, naturalistes et médiateurs, bureaux d'étude, industrie extractive, etc.). Les CRPG sont des émanations des Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel (CSRPN) avec la charge des questions plus spécifiques relatives à la géologie.

L'INPG est l'aboutissement d'une longue démarche de plusieurs décennies de la communauté des géologues pour faire reconnaître l'importance de la mémoire de la Terre à travers le patrimoine géologique en France (De Wever et Rouget, 2023 ; Bétard *et al.*, 2023 ; Guinault *et al.*, 2024 et références associées). La *Déclaration internationale des Droits de la mémoire de la Terre* adoptée en 1991 à Digne-les-Bains marquera un tournant au niveau international.

Un inventaire volontaire, réputé comme étant le premier, est réalisé en Bretagne avec 153 sites d'intérêt géologique ; il est publié dès 1994 (Menez et Jonin, 1994) avec le concours de géologues membres de la Société

Géologique et Minéralogique de Bretagne (SGMB) dont certains étaient aussi géologues au BRGM et d'autres, universitaires. L'inventaire des sites géologiques majeurs en Rhône-Alpes publié par le BRGM dès 1992 est aussi à mentionner (Malatrait, 1992). Sur décision de la Conférence Permanente du Patrimoine Géologique (CPPG), c'est la Bretagne qui est choisie en 1999 comme région-pilote pour élaborer la démarche d'inventaire national qui suivra. Cette tâche est confiée au BRGM (Souadi et Graviou, 2001) qui doit élaborer et tester une base de données numérique nationale. Sur la base du travail de la commission « Patrimoine géologique » des Réserves naturelles de France (RNF), ce sera l'occasion d'affiner la méthodologie de l'inventaire national à venir grâce au concours d'un groupe de travail auquel participent le BRGM, Géosciences Rennes, la SGMB, la Fédération Française des Amateurs de Minéralogie et de Paléontologie (FFAMP) et RNF, dont les travaux seront validés en 2000 par la CPPG. La méthodologie de l'Inventaire national du patrimoine géologique (INPG) sera finalement publiée par De Wever *et al.* (2006) juste avant le lancement officiel de l'inventaire en 2007, découlant de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Il faut aussi citer d'autres démarches d'inventaire de sites d'intérêt géologique confiées au BRGM en collaboration avec de nombreux partenaires à cette période précédant l'inventaire national. Ainsi, le BRGM réalisera, appuiera ou actualisera des inventaires volontaires du patrimoine géologique dans l'Hérault (Rossi et Le Strat, 2000), à Mayotte (Graviou et Rançon, 2001), dans le Parc national des Cévennes (Lhuillier, 2002), à La Réunion (Haurie et Rançon, 2002), en Guadeloupe (Des Garets *et al.*, 2003), en région Rhône-Alpes (Saint-Martin, 2003), en région Auvergne (Graviou *et al.*, 2006) ou encore en Loire-Atlantique (Béchennec *et al.*, 2011) et en Martinique (Le Moigne *et al.*, 2012).

2.2. L'implication du BRGM dans l'Inventaire national du patrimoine géologique (INPG)

Depuis 2007 et le lancement de l'Inventaire national du patrimoine géologique (INPG), le BRGM joue un rôle au niveau national et régional à travers différentes actions.

Au niveau national, il est membre du comité de pilotage de l'INPG aux côtés du ministère en charge de l'Environnement, du MNHN et de l'UMR PatriNat. Entre 2007 et 2020, le BRGM sera représenté à la Commission nationale de validation des sites proposés à l'inscription à l'INPG. Jusqu'en 2020, le BRGM aura le rôle d'opérateur technique concernant l'outil de saisie et la base de données nationale Géotope (2007-2013) puis i-Géotope (2013-2020), avant que ce rôle ne soit confié à l'UMR PatriNat qui développera l'outil InvenTerre. En effet, le ministère en charge de l'Environnement a souhaité dès 2020 confier un nouveau rôle au BRGM en le recentrant sur son cœur de métier, à savoir les géosciences. D'un commun accord, le ministère et le BRGM ont ainsi souhaité en 2021 que le service géologique national puisse accompagner l'inventaire en région en favorisant l'appui et la participation de ses experts aux CSRPN et aux CRPG et aussi être force de proposition d'une offre de services visant à valoriser les sites de l'INPG (voir partie 3).

Fort de ses implantations régionales et de ses réseaux en hexagone, en Corse et dans les territoires ultra-marins, le BRGM est aussi impliqué au niveau des Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN) et des Commissions régionales du Patrimoine géologique (CRPG) à travers ses experts nommés *Intuitu personæ* ou par le biais de conventions signées avec les DREAL/DEAL (Tableau 1). Dans certaines régions, le BRGM s'est vu confier la mission d'inventaire des sites géologiques selon la méthodologie nationale adoptée en 2006 puis révisée en 2014. Ce fut, entre autres, le cas en Languedoc-Roussillon avec un pré-inventaire (Baillet et Le Strat, 2009) puis un inventaire par département (Le Goff *et al.*, 2017 et références associées). En Pays de la Loire, Aertgeerts *et al.* (2011) dressent une première liste inventoriant les sites géologiques remarquables de la région qui sont aujourd'hui inscrits à l'INPG. L'inventaire des sites du Loiret en région Centre-Val de Loire sera confié au BRGM (Graviou *et al.*, 2016) et un soutien sera apporté à la région Occitanie (Monod *et al.*, 2024). Une importante action du BRGM est à noter dans les territoires ultramarins avec des projets de pré-inventaire et d'inventaire soutenus par des cofinancements avec les DREAL/DEAL/DGTM et les collectivités territoriales comme en Martinique (Le Moigne et Rançon, 2012), à Saint-Pierre-et-Miquelon (Blein *et al.*, 2017), en Guyane (Bourbon et Roig, 2013 et références associées ; Scammacca *et al.*, 2023), et en Polynésie française (Graviou *et al.*, 2013) où l'INPG ne figure pas. Grâce au soutien de la direction régionale du BRGM en Guyane, il a été possible de créer une CRPG dans ce territoire dès 2023 qui a pu proposer et faire valider dizaine de sites géologiques au total à l'INPG à fin 2025.

3. Actions nationales et régionales de valorisation du patrimoine géologique français

Le 9 juin 2022, à l'occasion de la journée nationale des correspondants DREAL/DEAL/DGTM de l'Inventaire national du patrimoine géologique (INPG), le BRGM a présenté à la demande du ministère en charge de l'Environnement une offre de services afin de valoriser les sites inscrits à l'INPG et de poursuivre l'effort d'inventaire en région, l'action étant continue depuis son lancement en 2007. Cette démarche s'inscrit dans le recentrage du BRGM sur son cœur de métier, les géosciences, après avoir opéré et géré pendant 13 années l'outil de saisie et la base de données de l'INPG (Géotope puis i-Géotope).

	BRGM représenté en CRPG	BRGM représenté en CSRPN	BRGM ayant conduit une action d'inventaire (année du rapport)
Auvergne-Rhône Alpes			Pré-inventaire Rhône-Alpes (1992, 2003), Auvergne (2006)
Bourgogne-Franche Comté			
Bretagne	Oui	Oui	Pré-inventaire (1999, 2001)
Centre-Val de Loire	Oui (Coordination scientifique)	Oui	Inventaire Loiret (2016)
Corse	Oui		
Grand Est			Inventaire Lorraine (2010)
Guadeloupe			Inventaire (2003, 2007)
Guyane	Oui	Oui	Inventaire (2010, 2013)
Hauts-de-France			Inventaire Picardie (2008, 2009, 2010)
Île-de-France			
La Réunion			Pré-inventaire (2002)
Martinique			Inventaire (2012)
Mayotte			Pré-inventaire (2001, 2003)
Nouvelle Aquitaine	Oui		Pré-inventaire Limousin (2000), Poitou-Charentes (2017), Aquitaine (2014)
Occitanie	Oui		Pré-inventaire Hérault (2000), Cévennes (2002), Languedoc-Roussillon (2009, 2013, 2014), Occitanie (2024)
Pays de la Loire	Oui		Inventaire Loire-Atlantique (2010), régional (2011)
Polynésie française	Pas de CRPG	Pas de CSRPN	Pré-inventaire (2013)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Oui		
Saint-Pierre-et-Miquelon			Inventaire (2017)

Tableau 1 : Implications régionales du BRGM dans le cadre de l'inventaire du patrimoine géologique de la France.

C'est aussi une reconnaissance de l'expérience historique du BRGM dans la valorisation du patrimoine géologique français dès les années 1980, à travers la publication d'ouvrages, de cartes, d'itinéraires de randonnée, de plaquettes et de fiches pédagogiques, la réalisation de panneaux pédagogiques ou d'expositions, et l'animation de conférences et d'excursions pour le grand public. Dans le prolongement de ses missions de recherche et d'expertise, le BRGM contribue à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques en direction de la communauté scientifique, des professionnels, des gestionnaires du territoire et du grand public en s'appuyant sur les Editions du BRGM.

De façon non exhaustive, peuvent être cités certains supports historiques de valorisation publiés par les éditions du service géologique national, comme *Roches et paysages de la Corse* (1983), la série *Découverte géologique* publiée en une dizaine de volumes entre 1979 et 1989. Elle est l'aînée de la collection *Curiosités géologiques* lancée en 2006 et forte à la fin 2025 de 42 volumes à travers la France hexagonale et ultra-marine (Figure 1), guides parfois cofinancés par les DREAL, les départements, les réserves, les conservatoires d'espaces naturels, etc. (https://boutique.brgm.fr/decouvertes/guides-curiosites-geologiques).

Le BRGM est connu comme étant l'établissement responsable de la couverture cartographique géologique du pays, une mission régalienne du service géologique national depuis 1868. Quoi de plus naturel donc que le BRGM ait très tôt valorisé le patrimoine géologique national à travers des cartes dédiées comme la *Carte des Curiosités géologiques du Loiret* (1980), département où est implanté le siège scientifique et technique à Orléans. En 1985, le BRGM édite, en partenariat avec l'IGN, une carte des *Curiosités géologiques de la France* qui présente un millier

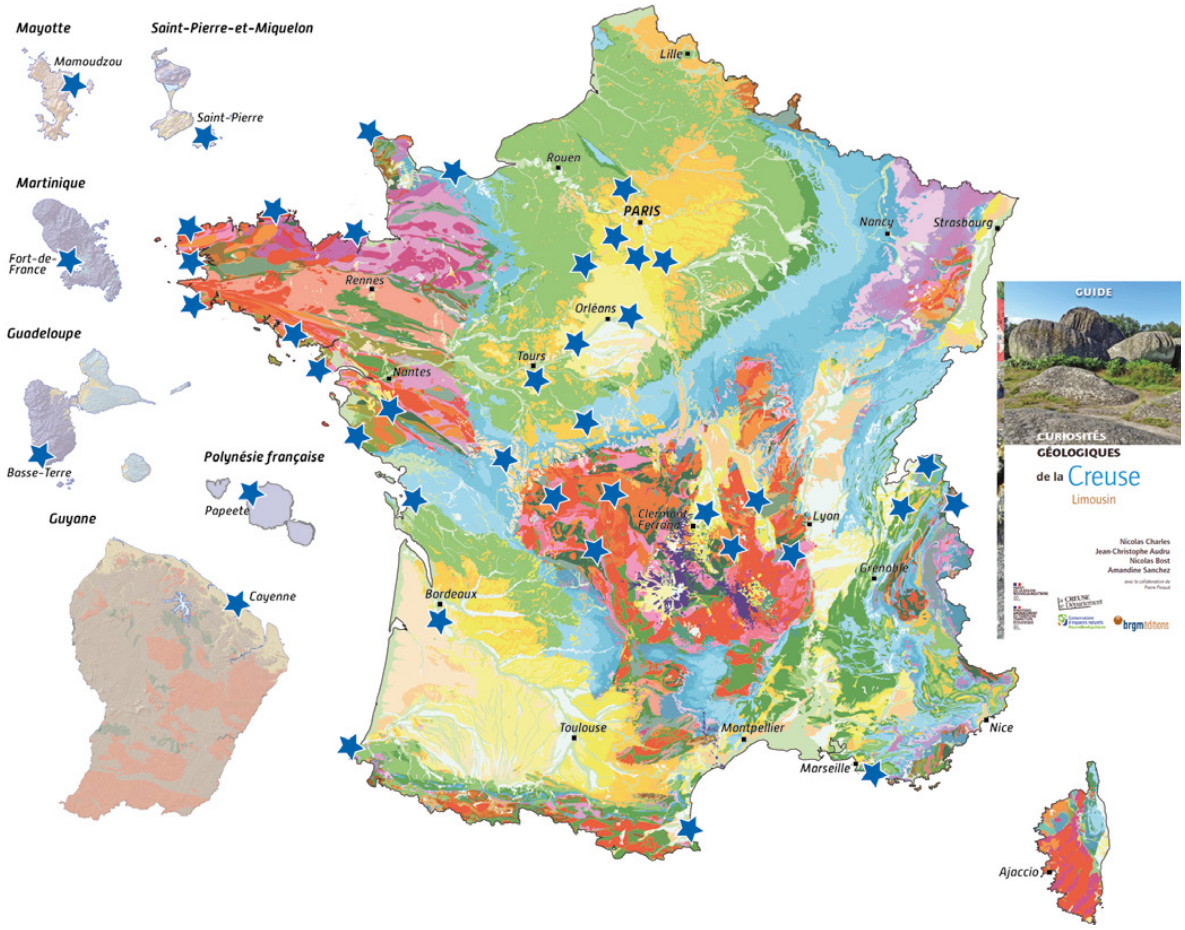

Fig. 1 - Collection « Curiosités géologiques » éditée par BRGM Éditions forte de 42 guides publiés à la fin 2025. Couverture du guide sur la Creuse cofinancé par DREAL, CD23 et le ministère en charge de l'Environnement en 2024, Charles *et al.*, 2025a).

de sites d'intérêt géologique ; la carte sera actualisée en 2004. D'autres cartes suivront comme celles réalisées pour le Massif central (2001), la Lorraine (2010), l'estuaire de la Loire (2011), le Massif armoricain (2012) ou celles conçues pour les inventaires du patrimoine géologique de la Corse et de l'Occitanie en partenariat avec les DREAL et les CRPG en 2020 et 2024. En 2025, le Géoparc La Hague, territoire candidat au label Géoparc mondial UNESCO a sollicité le BRGM pour réaliser une carte géologique pédagogique (Figure 2) et un guide dans la collection *Curiosités géologiques* (à l'instar du Géoparc mondial UNESCO du Chablais en 2024). Ces actions du BRGM avec les géoparcs témoignent de la participation de l'établissement au Comité National des Géoparcs de France (CNGF) depuis 2017. À noter que la carte de La Hague fait suite à deux autres cartes géologiques pédagogiques qui ont été éditées pour les villes de Paris (2020) et Lyon (2021).

En 2003, le BRGM est chargé de concevoir un poster de présentation des jeunes volcans d'Ardèche par le SITHERE, syndicat intercommunal pour le thermalisme et l'environnement. Véritable outil de promotion écotouristique pour le secteur, il servira de base à la mise en place de circuits de découverte des richesses géologiques du département. L'Hérault bénéficiera aussi de l'élaboration de circuits de randonnées géologiques entre 2005 et 2006. Lors du congrès mondial de la Nature de l'UICN à Marseille (2021), le BRGM organise avec le Parc national des Calanques une randonnée géologique permettant de découvrir certains sites inscrits à l'INPG.

La valorisation du patrimoine géologique passe aussi par l'aménagement et le panneautage sur site, comme ce qui a été fait en 1999 en Pays de la Loire avec une série de dix panneaux d'information pour le musée de l'Ardoise de Renazé ; ou encore en 2024, l'aménagement par l'ONF, le BRGM et la DEAL du site de la Pointe de la Grande Vigie en Guadeloupe (Figure 3). Ces sites valorisés sur place peuvent aussi bénéficier de l'élaboration de plaquettes de promotion et de fiches pédagogiques à l'instar de ce qui a été réalisé en Corse (2023 à 2025), en Nouvelle-Aquitaine (Audru *et al.*, 2023) ou en Occitanie (Monod *et al.*, 2024).

Les éditions du BRGM publient aussi sur des thèmes plus larges que la géologie mais qui permettent de valoriser les territoires et certains sites géologiques patrimoniaux à travers des angles socio-culturels (architecture, histoire, vitiviniculture, gastronomie, arts). On peut citer l'ouvrage Sous les lignes de front faisant le lien entre géologie et Grande guerre (Hanot *et al.*, 2017), la *Carte géo-œnotouristique des vignobles de Sancerre et Pouilly-sur-Loire/Pouilly-*

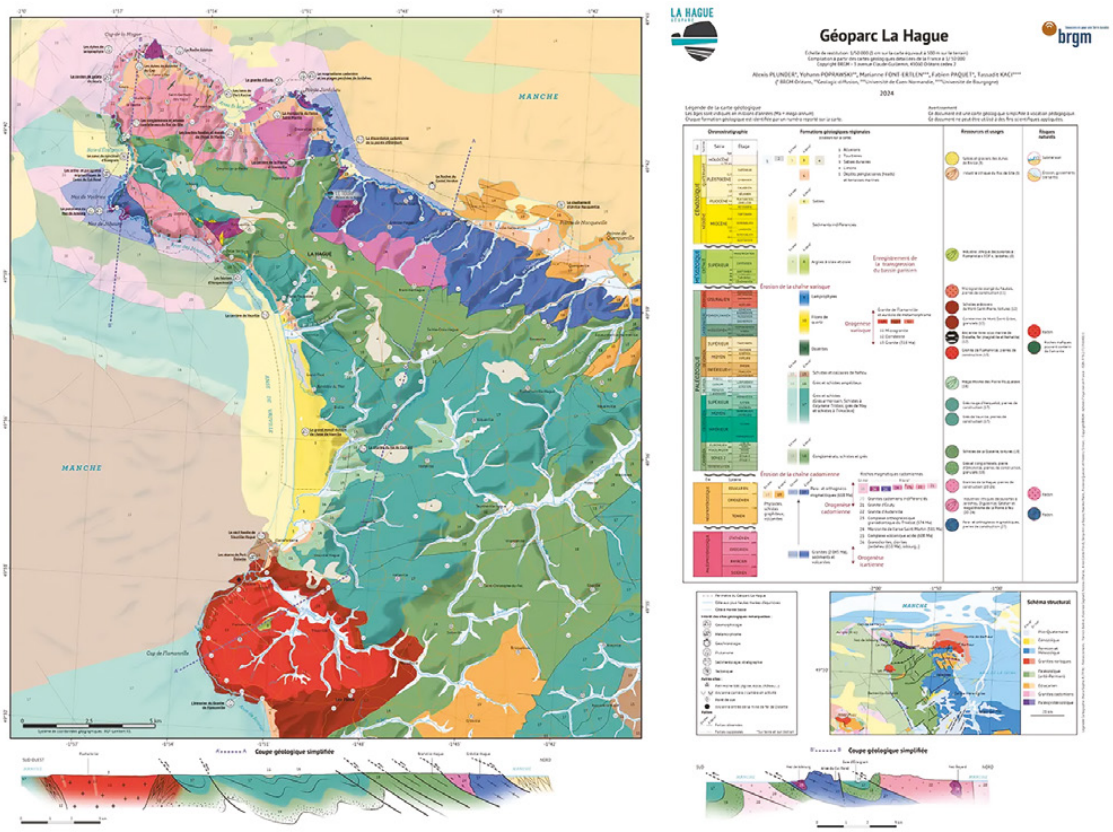

Fig. 2 - Carte géologique pédagogique du Géoparc La Hague où figurent des sites inscrits à l'INPG (Plunder *et al.*, 2025).



N. Charles

Fig. 3 - Le BRGM a participé à l'aménagement d'un circuit de découverte avec panneaux pédagogiques pour valoriser le site de l'inventaire n°GUA0017 (Les falaises calcaires plio-pléistocènes de la Pointe de la Grande Vigie, Guadeloupe). Une action cofinancée par le ministère en charge de l'Environnement en 2024.

Fumé (Charles, 2021), les beaux livres *Géologie des vignobles du Languedoc* (Bousquet, 2025) et *Sur le chemin des marbres* (Hanot *et al.*, 2025).

4. Actions internationales du BRGM pour le patrimoine géologique

L'activité internationale du BRGM est historique et se poursuit depuis sa création en 1959. Le service géologique national cumule une longue expérience sur tous les continents, et plus spécifiquement en Afrique eu égard à l'histoire nationale. Cartographie géologique, exploration minérale avec prospection marteau et campagnes géophysiques et géochimiques, puis plus récemment, élaboration et installation d'infrastructures numériques, études hydrogéologiques, analyse des risques naturels et appui à la diplomatie des ressources minérales sont les principales actions menées par le BRGM dans le cadre de la coopération internationale. En outre, une forte composante de formation s'est développée ces 20 dernières années à l'aune des projets opérationnels mais aussi dans le cadre de l'important programme européen PanAfGeo, dédié au renforcement des capacités des personnels des services géologiques africains, débuté en 2016 et qui se poursuit.

Piloté par le BRGM, ce projet panafricain, qui réunit une quinzaine de services géologiques européens et une quarantaine de services géologiques africains a permis de former sur près d'une décennie, plus de 1750 géoscientifiques issus des 54 pays d'Afrique, un résultat sans précédent. Parmi les thématiques enseignées, celle portant sur « Patrimoine géologique et géoconservation » a fait l'objet de 8 sessions en langue anglaise, française et portugaise organisées dans 8 pays (Angola, Botswana, Congo, Madagascar, Maroc, Mozambique, Namibie, Tanzanie), permettant de former 209 géologues issus de 41 pays d'Afrique en salle et sur le terrain (Charles *et al.*, 2025b). En salle et sur le terrain (Figure 4), ces sessions ont permis d'aborder les définitions des termes et des concepts, de discuter du cadre législatif, des méthodologies d'inventaire, des techniques de valorisation et de protection des sites d'intérêt et des collections d'intérêt géologique tout en abordant les reconnaissances internationales du patrimoine géologique comme le label Géoparc mondial UNESCO, instance onusienne avec laquelle PanAfGeo et le BRGM collaborent par ailleurs.

Au-delà du continent africain, le BRGM participe depuis 2022 au projet IGCP-731 *Global Geological Heritage Sites* financé par l'UNESCO et porté par la Commission internationale du patrimoine géologique de l'Union internationale des Sciences géologiques (UISG). Le BRGM a participé à l'élaboration de la méthodologie de sélection de ces sites géologiques exceptionnels. Représentant la France dans ce projet, le BRGM collabore avec la Commission de validation nationale de l'INPG afin de proposer des sites de valeur internationale inscrits à l'inventaire français. En 2025, 6 sites français (Dalle aux ammonites de Digne, Fontaine de Vaucluse, Mer de Glace, Montagne Pelée, Ophiolites de La Désirade (Figure 5), Puy-de-Dôme et Petit Puy-de-Dôme) figurent dans la liste des 200 sites géologiques mondiaux de l'UISG (https://iugs-geoheritage.org/designations). À noter les deux autres initiatives de l'UISG visant à promouvoir également les géocollections et les pierres ornementales de haute valeur patrimoniale.

Au niveau européen, le BRGM est membre de l'association des services géologiques européens, EuroGeoSurveys, regroupant 37 pays à travers le Vieux Continent. Structuré en groupe d'experts répartis par thématique géoscientifique, EuroGeoSurveys a récemment créé celui dédié au patrimoine géologique en mai 2021 (eurogeosurveys.org/research/our-experts/geoheritage). Le BRGM y figure parmi les membres les plus actifs et la France a ainsi pu accueillir en 2025 la réunion annuelle du groupe d'experts européens sur le territoire Terres d'Hérault, candidat au label Géoparc mondial UNESCO (Figure 6). Ce groupe d'experts vise à porter à connaissance au niveau de la Commission européenne



Stanislaw Wolkowicz

Fig. 4 - Session de formation au patrimoine géologique et à la géoconservation dans le cadre du programme PanAfGeo, à Pointe Noire au Congo.



Cliché : PanAfGeo

Fig. 5 - Ophiolites de La Désirade (GUA0007), Guadeloupe. Site de valeur internationale inscrit à l'INPG et faisant partie des 6 sites français retenus parmi les 200 géosites mondiaux de l'UISG.

les concepts de patrimoine géologique et de géoconservation afin d'initier des actions communes financées à l'échelle européenne.

D'autre part, de 2023 à 2025, le BRGM a participé au projet *RFCS CoalHeritage*, cofinancé par l'Union européenne et visant à valoriser le patrimoine minier européen du charbon dans le cadre de la transition énergétique, en intégrant les composantes culturelle, industrielle et géologique des sites miniers. Le BRGM a ainsi contribué à faire valoir auprès de ses partenaires européens (Allemagne, Pologne, Slovénie et Grèce) l'importance du patrimoine géologique de cet héritage industriel encore particulièrement présent sur le territoire national (Figure 7). Pour cela, le BRGM a travaillé avec des partenaires qui ont su protéger, conserver et valoriser ce patrimoine sur leurs territoires : mission UNESCO du bassin minier du Nord-Pas de Calais, Centre historique minier de Lewarde, musée des mineurs du Parc Explor Wendel en Lorraine, et Centre minier de Faymoreau en Vendée (Charles *et al.*, 2024 ; Krassakis *et al.*, 2024).

5. Perspectives

Courant 2026, le BRGM présentera les résultats d'une enquête nationale visant à mesurer la notoriété de l'INPG. Cette tâche confiée au BRGM par le ministère en charge de l'Environnement permettra de faire un état des lieux de la connaissance de l'INPG par différentes parties-prenantes puis de cibler des actions afin de mieux porter à connaissance



EuroGeoSurveys

Fig. 6 - Quelques membres du groupe d'experts « Patrimoine géologique » de l'association des services géologiques européens, EuroGeoSurveys, à l'occasion de la réunion annuelle du groupe sur le territoire Terres d'Hérault (candidat au label Géoparc mondial UNESCO) en juin 2025, et organisée par le BRGM.



CoalHeritage project

Fig. 7 - Une partie de l'équipe du projet « CoalHeritage » à la mine expérimentale Barbara à Mikołów, Pologne.

les concepts de patrimoine géologique et de géoconservation inhérents à l'inventaire. Car, force est de constater qu'en 2025, soit près de 20 ans après le début de l'inventaire national et près de 35 ans après la Déclaration de Digne, le patrimoine géologique et plus largement la géodiversité sont encore trop peu connus à l'échelle du territoire et des différentes instances politiques et gestionnaires des espaces naturels. Le lien biodiversité-géodiversité, est pourtant indiscutable du point de vue scientifique et s'inscrit dans notre environnement et plus particulièrement dans la formation et la conservation des sols qui sont enfin reconnus depuis fin 2025 par une directive. Les pouvoirs publics et les acteurs de la protection de la Nature se doivent d'intégrer le patrimoine géologique et la géodiversité dans leurs politiques publiques et dans leurs plans de gestion.

Le BRGM, service géologique national, participe depuis plus de 40 ans à différents niveaux pour connaître et faire connaître le patrimoine géologique national, européen et international. L'établissement va poursuivre ses actions pour soutenir l'INPG en région à travers sa participation dans les CSRPN et les CRPG, mais aussi continuer la valorisation des sites d'intérêt géologique (ex. panneautage du complexe de Champtoceaux, carte géologique simplifiée et panneaux pédagogiques sur le site UNESCO de la Montagne Pelée en Martinique, candidature du cirque de Gavarnie comme géosite mondial UISG, édition de guides sur le Cher et la Dordogne, un numéro de sa revue Géosciences sera dédié à l'Année des Géosciences et évoquera le patrimoine géologique, etc.).

Enfin, une autre composante apparaît aujourd'hui incontournable pour porter à connaissance le plus largement possible les concepts de patrimoine géologique et de géoconservation, c'est la sensibilisation et la formation. Le BRGM souhaite développer une offre en ce sens au niveau national dans le cadre de son organisme de formation certifié Qualiopi, BRGM Formation, tout en poursuivant ses actions de formation à l'international, notamment en Afrique via le projet PanAfGeo+ (panafgeo.eurogeosurveys.org).

Le patrimoine géologique français mérite d'être reconnu à sa juste valeur, aux côtés de la biodiversité, les deux formant un tout, dans un pays qui demeure la première destination touristique du monde. Une première place liée à sa richesse culturelle bien sûr mais aussi par ses paysages variés, nés d'une évolution géologique sur près de 2,5 milliards d'années, une mémoire de la Terre qui doit être expliquée et montrée à toutes et tous.

6. Références

AERTGEERTS G., BÉCHENNEC F. & CONIL P., (2011) – *Identification et diagnostic du patrimoine géologique en Pays de la Loire. Inventaire des sites géologiques remarquables.* Rapport final BRGM n°RP-60129-FR, p.

AUDRU J.-C., CHEVALIER B. & BOIREL V. (2023) – La valorisation de l'inventaire du patrimoine géologique en Nouvelle-Aquitaine. *Géologues* 216, 53-56.

BAILLET L. & LE STRAT P. (2009) – *Inventaire du patrimoine géologique du Languedoc-Roussillon. Phase 1 - Pré-inventaire.* Rapport final BRGM n°RP-57681-FR, p.

BÉCHENNEC F., AERTGEERTS G., CONIL P., TOUTAIN J. & COURTAIS, B. (2011) – *Identification et diagnostic du patrimoine géologique en Loire-Atlantique - Inventaire des sites géologiques remarquables.* Rapport final BRGM/RP-59168-FR.

BÉTARD F., ROUGET I., HOBLÉA F., AUBRON I., BILLET P., EGOROFF G., GIUSTI C., POIRAUD A. & PORTAL C. (2023) – Geoconservation in France: History, Key Policies, and Current Tools. *Geoheritage*, 15, 52.

BLEIN O., AUDRU J.-C. & CORMIER V. (2017) – *Curiosités géologiques de Saint-Pierre-et-Miquelon.* BRGM Éditions, 104 p. ISBN 978-2-7159-2648-6.

BOURBON P. & ROIG J.-Y. (2013) – *Inventaire du patrimoine géologique de la Guyane – Partie 3.* Rapport BRGM n°RP-62873-FR, 33 p.

BOUSQUET J.-L. (2025) – *Géologie des vignobles du Languedoc.* BRGM Éditions.

CHARLES N. (2021) – *Géologie et terroirs – Sancerre, Pouilly-sur-Loire, Pouilly-Fumé. Carte géo-œnotouristique à 1/50 000.* BRGM Éditions-AGS, ISBN 978-2-7159-2748-3.

CHARLES N., BECCALETTO L., BELLENFANT G., KOUKOUZAS N., DUTUC D.-C., MARIAS G.-O., SZEWERDA K., MICHALAK D., TOKARCZYK J., JEBRIŠNIK T., KAMENIK M., GUZMAN W.-P., HILDEBRANDT R., JAROSŁAWSKA-SOBÓR S., FLORES H. & DOGAN T. (2024) – *CoalHeritage project: Unlocking the potential of Europe's coal mining heritage.* 37th International Geological Congress, Busan, South Korea.

CHARLES N., AUDRU J.-C., BOST N. & SANCHEZ A. (2025a) – *Curiosités géologiques de la Creuse-Limousin.* BRGM Éditions-CD23, 116 p. ISBN 978-2-7159-8524-7.

CHARLES N., DÍAZ-MARTÍNEZ E., WOŁKOWICZ S., NAMBATINGAR D., GWANDU K., VEGAS J. & ADIYAMAN LOPES O. (2025b) – *Geoheritage in Africa: Capacity building in the geological surveys through the PanAfGeo project.* 30th Colloquium of African Geology, Nairobi, Kenya, Book of abstracts 97-99.

DE WEVER P., LE NECHET Y. & CORNÉE A. (2006) – Vade-mecum pour l'inventaire du patrimoine géologique

national. *Mémoire Hors-Série Société Géologique de France* 12, 162.

DE WEVER, P., EGOROFF G., CORNÉE A & LALANNE A. (2014) – Géopatrimoine en France. Mém. *Hors-Série Société Géologique de France* 14, 180.

DE WEVER P. & ROUGET I. (2023) – Historical Overview of Geoheritage in France. *Geosciences* 13, 69.

Des Garets E., Graviou P. & Hervé J.-Y. (2003) – *Inventaire des sites géologiques remarquables de Guadeloupe*. Rapport BRGM n°RP-52728-FR, 66 p.

GRAVIOU P. & RANÇON J.-P. (2001) – *Inventaire des sites et objets géologiques remarquables de Mayotte.* Rapport BRGM n°RP-51273-FR, 92 p.

GRAVIOU P., LE CORGUILLÉ L., ROCHER P., AKALIZA B., GUYETANT G. & PETITCOLIN P. (2006) – *Diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE) – Inventaire des sites géologiques remarquables.* Rapport BRGM n°RP-54870-FR, 122 p.

GRAVIOU P., NOWAK E., MAURY R. & BLAIS S. (2013) – *Curiosités géologiques de la Polynésie française.* BRGM Éditions, 120 p., ISBN 978-2-7159-2549-6.

GRAVIOU P., CHARLES N. & GREFFIÉ C. (2016) – *Inventaire du patrimoine géologique du Loiret.* Rapport BRGM n°RP-67444-FR, 47 p.

GUINAULT C., COSTER P., AVOINE J. & SIMIEN F. (2024) – The Historical and Current Role of the Nature Reserves Network in Preserving Geoheritage in France. *Geosciences* 14(12), 354.

HANOT F., SIMIEN F., CHARLES N. & VICELLI J. (2017) – *Sous les lignes de front. Regards géologiques sur la Grande Guerre.* BRGM Éditions-ECPAD, ISBN 978-2-7159-2647-9, 176 p.

HANOT F., SIMIEN F., VICELLI J. & LORIOT C.(2025) – *Sur le chemin des marbres. Les plus belles roches ornementales de France.* BRGM Éditions-CDP Consulting.

HAURIE J.-L. & RANÇON J.-P. (2002) – *Phase 1 de l'inventaire du patrimoine géologique de l'Île de La Réunion : mise en place de la méthodologie et présélection de sites et objets géologiques remarquables.* Rapport BRGM n°RP-51983-FR, 21 p.

JUSTICE S., DECROUEZ D., DORIOZ J.-M., RAGUSA J. & REYNARD E. (2024) – *Curiosités géologiques Géoparc mondial UNESCO du Chablais.* BRGM Éditions, 120 p. ISBN 978-2-7159-2800-8.

KRASSAKIS P., KARAVIAS A., ZYGOURI E., KOUKOUZAS N., SZEWERDA K., MICHALAK D., JEGRIŠNIK T., KAMENIK M., CHARLES N., BECCALETTO L., BELLENFANT G., HILDEBRANDT R., JAROSŁAWSKA-SOBÓR S., FLORES H., DOGAN T., HASKE J., ZAROGIANNIS T., BADOUNA I., MANOUKIAN E., KARAMPETSOU E., KARAPANOS D., MARIAS G.O., MARASLIDIS G., KARAMETOU R. & GIOUVANIDIS S. (2024) – CoalHeritage: Visualizing and Promoting Europe's Coal Mining Heritage. *MDPI Mining 4*(3), 489-509.

LE GOFF E.(2017) – *Bilan de l'inventaire continu du patrimoine géologique dans les territoires du Languedoc-Roussillon – Année 2016.* Rapport BRGM n°RP-67156-FR, 35 p.

LE MOIGNE B., RANÇON J.-P., BARRAS A.-V., AUDRU J.-C., LE ROY M., NACHBAUR A. (2012) – *Inventaire du patrimoine géologique de la Martinique.* Rapport BRGM n°RP-61443-FR, 34 p.

LHUILLIER S. (2002) – *Inventaire du patrimoine géologique du Parc National des Cévennes.* Rapport interne BRGM.

MALATRAIT A.M. (1992) – *Inventaire des sites géologiques majeurs en région Rhône-Alpes.* Rapport BRGM n°RR-36013-FR, 76 p.

MENEZ P. & JONIN M. (1994) – *Inventaire des sites d'intérêt géologique en Bretagne.* Rapport SEPNB-Direction régionale de l'environnement.

MONOD B., LE GOFF E. & BAILLET L.(2024) – *Valorisation de l'inventaire du patrimoine géologique de l'Occitanie : Focus sur 5 sites par département.* Rapport BRGM n°RP-73416-FR, 186 p.

PLUNDER A., POPRAWSKI Y., FONT-ERTLEN M., PAQUET F., KACI T. (2025) – *Carte géologique pédagogique du Géoparc La Hague à 1/50 000.* BRGM Éditions, ISBN 978-2-7159-8401-1.

ROSSI P. & LE STRAT P. (2000) – *Inventaire du patrimoine géologique de l'Hérault*. Rapport BRGM n°RP-50528-FR, 180 p.

SAINT-MARTIN M. (2003 – *Inventaire des sites géologiques remarquables en Rhône-Alpes*. Rapport BRGM n°RP-52782-FR, 188 p.

SCAMMACCA O., BÉTARD F., MONTAGNE D., RIVERA L., BIANCAT C., AERTGEERTS G. & HEURET A. (2023) – From Geodiversity to Geofunctionality: Quantifying Geodiversity-Based Ecosystem Services for Landscape Planning in French Guiana. *Geoheritage* 16, pp. 3.

SOUADI T. & GRAVIOU P. (2001) – *Base de données patrimoine géologique : état d'avancement du site pilote région Bretagne*. Rapport BRGM n°RP-50909-FR, 38 p.

Questions / échanges
avec le BRGM

Joëlle RISS

Merci. Est-ce que vous êtes propriétaire de collections ?

Nicolas CHARLES

C'est une excellente question puisqu'effectivement, notamment au centre orléanais mais également en régions, on a des collections historiques et notamment celles de l'inventaire minier dans les années 1970 à 1990, où on a à la fois des échantillons rocheux et des échantillons de sédiments de ruisseaux en termes de prospection géochimique. Et, associé à cela, également tout un tas de sondages carottés qui se sont perdus au fil des ans pour les mêmes problèmes que les muséums, autres universités et autres établissements pour des problèmes de place. Et donc on a réussi quand même à préserver une bonne partie de certains échantillons issus de l'inventaire. Et au-delà de cela aussi, on a énormément d'échantillons venus de l'étranger, des différentes missions. Donc à l'heure actuelle, il y a une démarche volontaire de récolement en interne. Et à terme, notamment pour les collections qui sont basées à Orléans, donc qui vont relever la juridiction - le terme est un peu fort - de la CRPG Centre-Val de Loire, j'ai la démarche de vouloir en faire un site de l'inventaire au titre *ex situ*. Voilà, c'est en cours en tout cas.

Geoffray AERTGEERTS

Oui, d'ailleurs, on peut peut-être préciser aussi que sur cet aspect des collections, c'est un peu un appel. Si jamais vous avez connaissance dans certaines universités, de plateaux d'échantillons qui seraient par exemple liés au lever d'une carte géologique au 50 000e spécifique - ça peut exister quelque part - il ne faut pas hésiter à contacter le service géologique régional pour faire part de cette information. Parce que la carte géologique au 50 000e, c'est le modèle qui sort de la réflexion du ou des géologues à travers les concepts de l'époque, mais la donnée de base, c'est l'échantillon en fait. Et c'est vrai que comme le programme de la carte géologique qui a été fait par des milliers de géologues, il reste peut être des plateaux. Et donc, si jamais vous avez connaissance de ça, n'hésitez pas à nous faire part de l'information. Et après, nous, en interne, on peut réfléchir, voir comment récupérer ces échantillons et les mettre ensuite à disposition.

Nicolas CHARLES

J'en profite pour les collections parce qu'on en parle peu, donc c'est l'occasion. Ce patrimoine *ex situ* aussi au BRGM, on l'utilise d'un point de vue sciences académiques, c'est-à-dire que, notamment dans la dimension ressources minérales, dans bien des cas, il y a plein de mines auxquelles on a plus accès, tout simplement parce que c'est barré à cause de la gestion après mine ou tout simplement le site a disparu par effondrement ou autre, c'est le seul accès que l'on a aux minéralisations en fait. Pour, appliquer de nouvelles techniques plus fines, etc., notamment isotopique, datation et autres, ce sont les échantillons de collection justement qui sont utilisés. Donc c'est une richesse importante qui peut être valorisée d'un point de vue académique.

La déclaration de Rennes

Au début du 19ème siècle, nous avons su protéger, conserver, gérer les monuments remarquables que les hommes ont construits au fil des diverses civilisations. Ce sont **les monuments historiques**, notion bien ancrée dans notre culture. Puis les artistes de Barbizon ont initié la protection des paysages, point de départ sans doute de celle des monuments naturels au début du 20ème siècle. Ce sont **les sites classés**, tout aussi bien reconnus aujourd'hui. Puis ce fut, celle de la faune, de la flore et des habitats. Après celle de **la nature** – formulation regrettée ! - la protection de **la biodiversité** est une des nécessités enfin reconnue.

Si la loi de 1976 envisageait la prise en compte de la géologie dans la protection de la nature, il a fallu attendre celle de 2002 pour que la notion de « **patrimoine géologique** » intègre notre corpus législatif. **Les objets géologiques remarquables qui constituent le patrimoine géologique sont les monuments historiques des temps géologiques**. Leur protection-conservation-gestion est tout autant nécessaire, car leur perte est irréversible. La Déclaration internationale des droits de la mémoire de la Terre de 1991 le rappelle : « *La Terre conserve la mémoire du passé. . . une mémoire inscrite dans les profondeurs et sur la surface, dans les roches, les fossiles et les paysages, une mémoire qui peut être lue et traduite.* »

La patrimonialisation – au-delà d'un statut juridique – implique une attention de l'ensemble de la nation, une responsabilité envers les générations futures.

20 ans après la loi de 2002, si l'inventaire national a été initié et réalisé pour l'essentiel, si des outils juridiques adaptés ont été mis en œuvre, le constat est que la prise en compte du patrimoine géologique dans les programmes de protection de la nature reste insuffisante au regard des enjeux mis en évidence et très variable d'un territoire à l'autre. Alors que **le patrimoine géologique** devrait être pris en compte aujourd'hui dans sa globalité, qu'il soit *in situ* ou *ex situ*, force est de constater qu'il demeure actuellement le « **grand oublié** » des politiques publiques mais aussi des acteurs naturalistes.

À l'issue des ces 6ème Journées nationales du patrimoine géologique, les participants souhaitent :

- Une politique et une stratégie nationale en faveur de la protection et la conservation du patrimoine géologique se fondant sur les inventaires régionaux validés

- La nécessité d'une prise en compte de la géologie et du patrimoine géologique dans tous les projets de créations d'espaces naturels protégés et dans leurs plans de gestion, avec la participation de géologues.

- Une politique et une stratégie interministérielle pour la protection du patrimoine géologique *ex situ* et sa conservation sur le territoire national

- La prise en compte d'un patrimoine géologique reconnu dans les projets de maitrise foncière concernant la protection d'espaces naturels (Conservatoire du Littoral, Espaces naturels sensibles départementaux, Conservatoires d'Espaces Naturels . . .)

- Une approche de l'environnement géologique des sites dans les animations naturalistes

- La présence de géologues au sein des équipes gestionnaires des espaces naturels qui gèrent du patrimoine géologique et au sein de leurs conseils scientifiques

- L'intégration de la géologie et du patrimoine géologique dans les cursus universitaires et de formation des futurs gestionnaires d'espaces naturels, des futurs géologues et des organismes de formation continue.

Soit la **banalisation** (au bon sens du terme) de l'**approche patrimoniale de la géologie** au sein de la gestion du patrimoine naturel, comme l'a déjà envisagé la loi de 2002.

Rennes, le 13 novembre 2025